



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040068

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 8712
N/REF : 4/02/2024 0H22 C:000620 I:03998
V/REF : Contrat N°008712 du 05/03/2012

**SDC 'Les Sorbiers'
C/O BILLON-BOUVET-BONNAMOUR
119, AVENUE DE SAXE
69427 LYON CEDEX 03**

IMMEUBLE : LES SORBIERS
78 a 84, AVENUE GENERAL FRERE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Février 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°78/80 - GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme M.A. BERNON

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 GAINES VIDE-ORDURES DE 10 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 18 VIDOIRS, 2 CONTAINERS DE 240 LITRES.

2 FOIS L'AN.

OBSERVATIONS :
FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Février
et 1er Aout de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2023

Prix de base du contrat : 545,80

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2011	Valeur	: 108,4
	Mois de l'indice de révision	: 03/2023	Valeur	: 134,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040068

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 2 Gaines V.O/Containers	2/AN	672,85	336,42
TOTAL H.T.				336,42
T.V.A. a 10,00%				33,64
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>370,06</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.